



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 mai 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 Mai 1998

**Contrat Programme de Durée Eco-Emballages - Avenant n° 1**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 1998

### Nettoisement Parc Auto

### **Contrat Programme de Durée Eco-Emballages - Avenant n° 1**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 21 décembre 1994, la Ville de Niort a signé, avec la Société ECO-EMBALLAGES, un contrat Programme de Durée de six ans, pour la valorisation des emballages ménagers collectés sur la Ville de Niort.

Dans le cadre de ce contrat, la reprise des matériaux se fait par des entreprises spécialisées dans les filières de reprise :

. verre, papiers / cartons, plastiques, métaux.

Le verre est repris par la Société Société St Gobain au prix de 180 F / tonne rendu à la verrerie de Cognac. Ce prix reste inchangé, mais c'est la Société SAMIN, filiale de St Gobain, qui assurera une recette de 73 F la tonne à la Ville de Niort. Les transports du verre Niort / Cognac étant auparavant rémunérés sur la base de 107 F la tonne au transporteur.

Les recettes seront inscrites au budget, sous chapitre 920/228, article 7088.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant sur la facturation du verre à la Société SAMIN en substitution de la Société St Gobain.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)